

Date de la convocation :
23/02/2022
Date d'affichage :
02/03/2022

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01^{er} MARS 2022**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire
Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 9
Procurations : 0

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER,, Gabrielle EHRETSMANN, Cyrille HAEHNEL, Olivia HUMANN,
Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

Absente excusée : Jessica CLEISS

Le secrétaire de séance est désigné par Monsieur le maire : Monsieur Christian VOEGELE.

ORDRE DU JOUR

01. *Approbation du PV de la réunion du C.M. du 1er février 2022*
02. *Intervention extérieure de l'ONF : Programme des travaux et état prévisionnel des coupes dans la forêt communale*
03. *Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022*
04. *Divers*

01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 1er février 2022

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

02. Intervention extérieure de l'ONF : Programme des travaux et état prévisionnel des coupes dans la forêt communale

(Arrivée d'Olivia HUMANN à 20 heures 10)

Programme prévisionnel d'exploitation :

- **Recettes brutes HT (volume total 1581 m3) + 80.690 €**

- Dépenses :

- Abattage et façonnage en régie 25.020 €

- Abattage et façonnage à l'entreprise 1.600 €

- Débardage 14.970 €

Recettes nettes prévisionnelles (hors honoraires) 39.100 €

Coupes en vente sur pied (prévisions) + 1.240 €

Ventilation des dépenses d'exploitation de bois façonnés :

- Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :

Salaires + charges ouvriers 17.497 €

Charges patronales (43%) 7.523 €

Total : 25.020 €

- Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise 1.600 €

Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :26.620 €

- Dépenses HT de débardage et câblage 14.970 €

- Honoraires 4.747 €

- Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT 1.251 €

- Autres dépenses 560 €

Frais totaux d'exploitation HT : Dépenses - 48.148 €

TVA sur les frais d'exploitation 2.969 €

Bilan net prévisionnel HT = 33.782 €

Programme d'actions pour l'année 2022 :

Travaux sylvicoles HT	3.100 € toilette, régénérations naturelles
Travaux de protection contre les dégâts de gibier	960 € enlèvement manuel grillage
Travaux d'infrastructure	2.900 € entretien route, lisières, talus, fossés
Travaux environnementaux	400 € espèces indésirables
Travaux divers	640 € maintien propreté forêts
Travaux d'accueil du public	480 € débroussaillage manuel
Travaux de protection contre les dégâts de gibier	<u>3.620 €</u> mise en place de clôtures
Total estimé HT	12.100 €

Monsieur MOUTON, technicien forestier territorial, affecté à la forêt communale de Weinbourg, a exposé l'ensemble du programme des travaux, de prévisions des coupes et du programme d'actions prévus en 2022 et a répondu aux différentes questions des élus.

Après en avoir délibéré, les élus décident de valider l'ensemble du programme d'actions proposé par Monsieur MOUTON pour l'année 2022.

Nombre de votants : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

03. Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022

Par délibération du 13 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 23,50 % (taux 2021)

TFPNB : 50,61 % (taux 2021)

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de varier les taux d'imposition en 2022, pour suivre l'inflation, en les portant à :

	<u>Taux de référence</u>	<u>Augmentation %</u>	<u>Nouveaux taux 2022</u>
TFPB :	23,50 %	+ 1 %	23,74 %
TFPNB :	50,61 %	+ 1 %	51,12 %

Nombre de votants : 9 POUR : 7 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

04. Divers

04.01. Bâtiment de l'école : Remplacement de la chaudière

Monsieur le maire informe les élus que l'entreprise Chauffage BALZER (14 Route de Mulhausen à Schillersdorf) a remplacé en urgence la chaudière du bâtiment de l'école, parce que l'ancienne était irréparable. Les travaux ont duré du 15 au 17 février et n'ont impacté que les logements sociaux du premier étage, puisque les élèves étaient en congés scolaires.

Les logements ont bénéficié dans l'attente d'un chauffage d'appoint et la Commune de Weinbourg leur fera une remise de 50 € sur les charges, en fin d'année, pour les remercier de leur compréhension.

Une demande de subvention (DSIL - dotation de soutien à l'investissement local) a été déposée auprès de la Préfecture du Bas-Rhin. La commune pourrait obtenir une aide à hauteur de 32 % du montant de la chaudière.

04.02. Antenne-relais dans le lieu-dit "Spenweiler"

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'entreprise COTTEL Réseaux, à l'origine du projet d'implantation d'une antenne-relais au lieu-dit "Spenweiler", a fait mesurer la surface nécessaire par un géomètre, le 11 février dernier. La commune a été invitée pour information, malgré que son avis ne soit que consultatif : il s'agit en effet d'un terrain privé.

La commune a toutefois lancé un sondage pour rassembler les avis de ses administrés, quant à ce projet. Le sondage est en cours. De même, Monsieur le maire a consulté les membres du conseil participatif de Weinbourg et là aussi, les avis sont en train de lui parvenir.

Une fois cette enquête bouclée, les résultats seront traités par la commune et remontés à l'entreprise COTTEL Réseaux pour information.

Par la suite, si cette implantation était confirmée à Weinbourg, Monsieur le maire demandera à Madame la préfète que d'autres opérateurs soient associés à la démarche de l'entreprise Orange, afin que l'antenne puisse leur servir de base d'émission également.

04.03. Passages de la Rue Meyer et de la Rue Hohl

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission 2 a rencontré les riverains des deux passages, l'un se situant autour des parcelles 76 et 77 de la section 02, l'autre faisant la jonction entre la Rue Meyer (entre les parcelles 78 et 83, section 02) et la Rue Hohl (entre les parcelles 81 et 82 de la section 02). Ces deux passages sont condamnés de longue date par ces riverains et par conséquent inutilisés depuis lors.

Aujourd'hui, la commune souhaite régulariser la situation et vendre ces biens aux riverains. Cela dit, ces biens faisant actuellement partie du domaine public de la commune, ils devront d'abord être cadastrés pour pouvoir passer dans son domaine privé et ensuite être vendus aux particuliers.

Les riverains ayant marqué leur intérêt et donné leur accord de principe, la commune a donc pris des mesures pour enclencher les démarches nécessaires pour réaliser cette vente.

04.04. Mât d'éclairage public de la Route d'Ingwiller

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a signalé à la Communauté des communes Hanau-La Petite Pierre, exerçant la compétence de l'éclairage public, que le mât 60 B (Route d'Ingwiller) qui a récemment été réparé, suite à un accident routier, était trop grand par rapport aux autres.

L'entreprise EIFFAGE, qui détient le marché, a signalé que c'est une mauvaise commande qui est à l'origine de cette installation non conforme et qu'un nouveau mât avait été commandé et sera installé dès réception.

04.05. Suites de l'incendie de l'EARL Les prairies

Monsieur le maire informe les élus que, suite à l'incendie du 20 décembre 2021 à l'EARL Les Prairies de Monsieur Guillaume ZIMMERMANN, l'assurance de l'un des auteurs de l'incendie tente de reporter une partie de la faute sur la commune de Weinbourg, ou à défaut le SDEA qui a récupéré la compétence de l'eau au 1er janvier 2021. Cette assurance met en cause le fonctionnement du poteau d'incendie PEI n°15917 qui dessert l'EARL de Monsieur ZIMMERMANN.

Une expertise sur place aura lieu le jeudi 3 mars, en présence des experts de chaque assurance et des différentes parties. La commune sera représentée par Monsieur Jean-Georges KOLB.

04.06. Oschterpütz

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le traditionnel Oschterpütz aura lieu le 9 avril 2022 à partir de 9 heures. Au-delà des administrés, il y conviera les membres du Conseil intercommunal des enfants et ceux du Conseil participatif.

04.07. Attributions de compensation 2022

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a voté contre les montants provisoires des attributions de compensation (AC) à la réunion du 27 janvier 2022 de la Communauté des communes de Hanau-La Petite Pierre. Deux raisons ont motivé ce vote :

- La Commission locale d'évaluation des charges transférées refuse toujours de réviser les AC concernant la commune de Weinbourg et qui représentent en 2022 la somme de 140 207,00 €. Cette somme est encaissée par la Communauté de communes et non par la commune de Weinbourg. Cette situation a été relatée dans le Winbùrjer Blättl 1/2021, afin que les Weinbourgeois soient au courant.
- Par ailleurs, la contribution au SDIS, comprise dans les AC, a été augmentée pour les communes dépourvues de centre de secours, alors que celles pourvues d'un centre de secours - qui sont aussi les communes ayant des AC fortement positives - a été réduite. Cette augmentation ira croissant au cours des prochaines années, jusqu'à atteindre une contribution

uniformisée entre toutes les communes de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre.

Monsieur le maire a également demandé un compte-rendu du travail effectué au cours des 17,5 heures du travail de Monsieur Jean-Charles LANDIER, responsable du service technique commun, et refacturées à la commune de Weinbourg. Il s'agit de :

- 4,5 heures d'entretien professionnel,
- 3 heures de suivi de l'agent,
- 3 heures de contacts téléphoniques et courriels,
- 2 heures de suivi des équipements de protection,
- 2 heures de préparation et de suivi des formations de l'agent,
- 2 heures de livraison des bulletins de salaire et
- 1 heure de dépôt de courrier.

04.08. Préparation des élections présidentielles et législative 2022

Monsieur le maire informe les élus des nouveautés apparues au 1er janvier 2022.

1. Il est désormais possible de donner procuration à n'importe quel électeur de confiance, même si celui est inscrit sur la liste électorale d'une autre commune. Cette personne, le mandataire, devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place, selon ses consignes.

Une personne peut ainsi avoir :

- une seule procuration établie en France,
- deux procurations dont une établie en France et une à l'étranger ou
- deux procurations établies à l'étranger.

De ce fait, peuvent se présenter au bureau de vote, non seulement les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune, mais également les personnes inscrites sur la liste d'une autre commune et mandatées pour voter par procuration pour une personne inscrite sur la liste de Weinbourg.

Le maire reçoit les procurations par courrier recommandé, par porteur contre récépissé ou de façon dématérialisée. Il n'y a pas de limite pour déposer les procurations, ainsi elles peuvent arriver même le jour du scrutin. Ces procurations devront être reportées au stylo rouge sur la liste d'émargement et également validées dans le logiciel afin qu'elles soient prises en compte dans le REU (Répertoire électoral unique de l'INSEE). Le REU centralise et valide afin de veiller qu'un même mandataire n'a pas plus de procurations que ce qui est autorisé.

Monsieur le maire sera d'astreinte, le jour jour-même, pour pouvoir enregistrer les procurations qui arriveraient le dimanche des scrutins.

2. Après avoir informé les élus des changements dont il faudra tenir compte, Monsieur le maire fait compléter le tableau des assesseurs pour les deux tours des élections présidentielles, soit pour les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Pour les élections présidentielles, le bureau de vote sera ouvert à 8.00 heures et clos à 19.00 heures et, pour les élections législatives, à 8.00 heures et clos à 18.00 heures.

Les tableaux des assesseurs pour les élections législatives, qui se tiendront les 12 et 19 juin 2022, seront complétés lors de la séance du CM de mai. Monsieur le maire leur demande de bien bloquer ces dates afin d'être disponibles pour le bon déroulement des opérations de vote.

Les résultats des votes de la commune ne peuvent être diffusés (affichés à la porte de la mairie et sur les réseaux sociaux) avant le journal de 20 heures.

3. Deux réunions de la commission de contrôle des listes électorales doivent se tenir en 2022 pour vérifier la régularité de la liste électorale : la première se tiendra le jeudi 17 mars 2022 (élections présidentielles), la seconde le jeudi 19 mai 2022 (élections législatives), à 20 heures.

Chaque réunion est présidée par le conseiller municipal, membre titulaire de cette commission, Monsieur HAEHNEL Cyrille. Les réunions de la CCLE sont publiques. Une personne extérieure peut y assister mais ne peut avoir accès aux documents examinés lors de la séance.

Cette commission est constituée de trois membres titulaires (membre du CM, membre délégué de l'administration et membre délégué du Tribunal judiciaire de Saverne) et de trois membres suppléants (même fonctions). Un quorum nécessaire est de trois membres pour que la commission de contrôle puisse délibérer valablement. La participation aux travaux de la commission est attestée par la signature du registre par tous les membres présents.

4. La circulaire ministérielle organisant le bureau de vote n'a pas été publiée à ce jour. Certaines conditions pourront être révisées à la lumière de ce texte.
5. Un protocole sanitaire devra bien entendu être mis en place avec une jauge d'électeurs acceptés dans le bureau de vote, la mise en place de gel hydroalcoolique et d'affichage, les gestes barrières de distanciation et toutes les mesures qui seront de vigueur en avril 2022.

04.09. Fête de la musique du 21 juin 2022

Monsieur le maire propose aux élus d'organiser une fête de la musique, basée sur l'esprit originel de cette fête : l'objectif est de permettre aux musiciens et chanteurs amateurs et/ou professionnels de se positionner dans le village et d'y interpréter des morceaux de musique qu'ils auront préparés.

Dans un premier temps, il faudra dresser une liste des musiciens et chanteurs intéressés par cette offre et établir un programme d'interventions pour un ou plusieurs endroits de la commune.

04.10. Subvention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Monsieur le maire informe les élus qu'il a déposé un dossier de demande de subvention relatif à l'arrosage automatique du terrain de football. Cette demande a pu être reçue dans le cadre d'une démarche hydro-économe pour un montant maximum d'une aide de 14.942 €.

Dès lors que toutes les factures seront acquittées, la demande de versement de ladite subvention pourra être déposée.

Pour rappel, ce chantier avait déjà bénéficié d'une subvention de 9 096 € versée par le département dans le cadre du Fonds de solidarité communale.

04.11. Avenir du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI)

Monsieur le maire informe les élus qu'il a participé, jeudi 24 février, avec Madame Marie-Hélène BEINSTEINER, vice-présidente de la commission 5, à une réunion organisée par Monsieur le sous-préfet de Saverne et concernant l'avenir du RPI. A cette réunion étaient conviés également :

- Les maires et représentants des communes de Dossenheim/Zinsel, Neuwiller-lès-Saverne, Obersoultzbach et Weiterswiller,
- Monsieur Jean-Baptiste LADAIQUE, DASEN-adjoint,
- Mesdames Sabelline POIRET et Stéphanie DIDOT, les IEN de Saverne et des Vosges du Nord,
- Monsieur Patrick MICHEL et Madame Laurence JOST-LIENHARD, président et vice-présidente de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, ainsi que la responsable du service périscolaire, Madame Anja BAUER.

Les communes ont ainsi pu présenter le projet de création du RPI "Le Piémont des Vosges du Nord" qui est une réponse au problème de perte de postes dans les différentes écoles existantes et une construction d'un tissu scolaire plus pérenne face aux enjeux de l'avenir. Le RPI se construira autour de sa colonne vertébrale, une filière bilingue paritaire ou immersive qui sera hébergée par le site de Neuwiller-lès-Saverne.

Les représentants de l'Etat et du rectorat de l'académie de Strasbourg ont été très attentifs à l'exposé du projet et ont apprécié la qualité du travail réalisé par les communes.

Monsieur LADAIQUE a tracé quelques pistes à approfondir : il faut définir la poursuite de la scolarité au secondaire, notamment pour ce qui concerne la filière bilingue, et les sites périscolaires pour chaque site scolaire.

La réponse institutionnelle quant à la création d'un site bilingue paritaire ou immersif signifiera la date de création de ce nouvel RPI.

04.12. Projet de micro-crèche à Neuwiller-lès-Saverne

Monsieur le maire informe les élus que la Commune de Neuwiller-lès-Saverne travaille à l'ouverture d'une micro-crèche bilingue - français-dialecte alsacien - sur son territoire. Avec l'aide du Fonds international pour la langue alsacienne (FILAL), la commune monte un financement pour cette structure d'accueil périscolaire.

Le projet de création du RPI "Le Piémont des Vosges du Nord" permet aux familles de Weinbourg, soucieuses d'entrer dans une démarche bilingue pour leur enfant, d'accéder à cette micro-crèche, dans la limite des places disponibles. Un sondage a été distribué aux familles intéressées et sera remis à la Commune de Neuwiller-lès-Saverne le 15 mars prochain.

04.13. Appel de l'Initiative citoyenne alsacienne

Monsieur le maire informe les élus qu'il a signé un appel lancé par l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA - 3 Rue du Hohwald à Huttenheim 67230), en vue de valoriser et de développer le bilinguisme en Alsace.

Texte de l'appel d'Initiative citoyenne alsacienne

Un avenir pour le bilinguisme en Alsace

Les signataires du présent appel :

- revendiquent un bilinguisme collectif qui confère à la langue régionale une place pleine et entière dans le domaine social et culturel de la société alsacienne et une lisibilité dans l'espace public.
- reprennent à leur compte la définition de la langue régionale telle qu'elle est énoncée dans la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 portant création de la Collectivité européenne d'Alsace, en l'occurrence l'allemand sous sa forme standard et dialectale et ne souhaitent pas un changement de paradigme. L'allemand standard doit à l'avenir en Alsace, comme il l'a été par le passé, avoir le caractère de langue régionale. Ce faisant, il contribue à l'enrichissement des dialectes, fait participer l'Alsace d'une grande culture, l'ouvre à un grand espace d'échange, notamment économiques, et de communication, et lui permet de jouer le rôle de « pont » entre la France et l'Allemagne, ce dont tant d'intellectuels et pas seulement alsaciens ont rêvé.
- rejettent toute forme de germanophobie, encore trop présente en Alsace à différents niveaux, ce qui nuit non seulement à l'approfondissement des relations franco-allemandes, mais aussi - et surtout - à la culture alsacienne elle-même.
- considèrent que les langues ne peuvent être séparées de leurs constituants socio-historiques et socioculturels. En conséquence, l'enseignement de l'histoire et de la culture régionale doit être généralisé en Alsace et donné en langue régionale dans la filière d'enseignement bilingue.
- soutiennent l'enseignement bilingue paritaire français-allemand standard à l'école publique. Cependant, ils demandent :
 - que les dialectes soient associés à l'enseignement de et en allemand standard dans une méthode qui reste à élaborer
 - l'ouverture de l'école publique à l'enseignement immersif en langue régionale à l'école maternelle, l'immersion y devant être proposée en standard ou en dialecte ou encore en standard et en dialecte comme le pratiquent les écoles ABCM-Zweisprachigkeit.
 - l'extension de la filière bilingue et son évaluation, ce qui suppose un accroissement du recrutement et un développement de la formation d'enseignants.
 - tout en saluant la création d'un lycée franco-allemand, ils demandent la création de collèges et de lycées véritablement bilingues.
 - en parallèle au soutien au bilinguisme à l'école publique, ils demandent aussi l'extension du réseau des écoles ABCM-Zweisprachigkeit : une école au moins dans chacun des cantons alsaciens et la création d'un collège ou deux.

04.14. Décisions du maire par délégation

2022-CIM-2	Concession cimetièrè N°288 plan 86	REBJOCK Denise	19/01/2022	Renouvellement
2022-URBA-3	Droit de préemption urbain maison + jardin 17 Rue Hohl	MORITZ Christel et Jean-Pierre	09/02/2022	non préemption
2022-URBA-4	Droit de préemption urbain maison 49 Rue Meyer	FABRE Alain et HAHN Gisèle	09/02/2022	non préemption

05.15. Remerciements

Monsieur le maire informe les élus avoir réceptionné différents remerciements suite à des cartes d'anniversaire ou des paniers remis aux grands anniversaires.

04.16. Entrée de village

Monsieur le maire informe les élus que Monsieur Martin Klopfenstein a réalisé des personnages en bois qu'il souhaiterait placer à divers endroits du village. Un tour dans le village est prévu avec Monsieur le maire ce samedi 5 mars 2022.

De son côté, l'Association "La Brouette - Petit patrimoine de Weinbourg" s'est proposée pour décorer l'entrée de la commune, en venant de Weiterswiller et répond ainsi à la proposition qu'avait faite la commune aux associations, de s'approprier ces espaces comme vitrine pour leurs actions.

L'association souhaiterait que lui soient remboursées quelques dépenses qu'elle sera amenée à faire pour la réalisation de ces entrées de village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à un financement de l'investissement dédié à cette décoration. Il fera connaître sa décision finale après réception du budget estimatif et documenté que l'association lui fera parvenir.

04.17. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : Préparation du budget en cours.

Commission 2 : Les devis ont été établis pour le budget - Une réunion a été organisée la semaine dernière pour le chantier du Wetzstein - Une fuite d'eau a été signalée au plafond de l'école, les investigations sont en cours - L'entreprise CSE, qui s'occupe de l'entretien du terrain de football, a réalisé un roulage du terrain à titre gratuit.

Commission 3 : Le projet du jardin pédagogique se fera dans la cour de l'école - Le fleurissement du village se fera de la même manière que l'année dernière en partenariat avec l'entreprise ERNST de Hattmatt, certains espaces seront ajoutés - Le 21 mars aura lieu une réunion avec les représentants du Sycoparc - Les abords de la Rue de la Schwang ont été défrichés.

Commission 4 : Trois sondages ont été lancés : pour l'implantation de l'antenne-relais de téléphonie mobile, pour la création d'une micro-crèche bilingue à Neuwiller-lès-Saverne et pour la création d'une filière bilingue dans le RPI "Le Piémont des Vosges du Nord" - Les plaques bilingues sont en train d'être mises en place.

Commission 5 : Une réunion avec les associations est prévue le mercredi 16 mars pour organiser la journée des jeunes qui est prévue le 3 juillet - L'inauguration de l'espace de rencontre intergénérationnelle pourrait être prévue à cette même date du 3 juillet - Une réunion a été faite avec l'association "La Brouette - Petit patrimoine de Weinbourg" - Les récompenses pour le concours d'illumination de Noël ont été remises aux récipiendaires le 23 février - Une première cérémonie de citoyenneté est prévue le 23 mars à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 23 heures 33.

Weinbourg, le 02 mars 2022

Le maire,
Yves RUDIO

